

## **WCC-2012-Res-045-FR**

### **Accroître la sensibilisation aux avantages et à l'utilité des aires protégées**

PRÉOCCUPÉ de constater que le taux d'érosion de la biodiversité a augmenté au fil du 20<sup>e</sup> siècle, qu'il n'a cessé de croître au cours des dix premières années du 21<sup>e</sup> siècle et que les efforts déployés à l'échelle mondiale pour renverser cette tendance n'ont pas abouti ;

PRÉOCCUPÉ ÉGALEMENT de constater que toutes les évaluations réalisées depuis le sommet de Rio montrent que la plupart des principaux moteurs de l'érosion de la biodiversité gagnent en intensité et qu'aucun pays n'est parvenu à atteindre les Objectifs 2010 pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;

CONSCIENT qu'en ce 21<sup>e</sup> siècle, les aires protégées tendent à constituer le principal outil de protection des éléments essentiels au maintien de la vie sur notre planète et d'autres services écosystémiques indispensables au bien-être de l'homme et à la vie sur Terre ;

RECONNAISSANT en outre qu'en sus d'être la pierre angulaire de la conservation de la diversité biologique, du tourisme durable, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, entre autres, les aires protégées peuvent également jouer un rôle déterminant s'agissant :

- a. d'améliorer la production et la sécurité alimentaires en offrant des lieux de reproduction sûrs à de précieuses espèces marines et terrestres, en assurant la stabilisation du climat nécessaire à l'accroissement de la production alimentaire, en assurant la préservation de pollinisateurs à la fonction essentielle et en sauvegardant des variétés végétales en train de disparaître ailleurs sur la planète ;
- b. de protéger les bassins versants qui alimentent en eau des millions de personnes et favoriser l'agriculture, la production d'hydroélectricité, divers procédés industriels et de fabrication et de nombreux autres secteurs de l'économie ;
- c. d'améliorer la santé de l'homme en servant de réserves de plantes médicinales, en offrant une protection contre les incidences néfastes du nombre croissant de maladies à transmission vectorielle et en offrant des havres de tranquillité dans un monde urbanisé et affairé ; et
- d. de connecter les êtres humains à la nature à travers l'immense gamme de valeurs et d'avantages qu'elle fournit à diverses communautés et divers partenaires et acteurs aux niveaux local, national, régional et mondial ;

RAPPELANT que le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* reconnaît que les aires protégées sont des éléments d'importance critique pour la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;

RAPPELANT EN OUTRE que le *Programme de l'UICN 2013-2016*, présenté au Congrès mondial de la nature de 2012 accorde une position stratégique aux aires protégées, au cœur des efforts mondiaux déployés en faveur de la biodiversité et pour contribuer aux solutions basées sur la nature pour de nombreux besoins des sociétés ;

SACHANT que la capacité des aires protégées à fournir des biens et des services écosystémiques pour subvenir aux besoins croissants de la société est minée par un large éventail d'activités anthropiques ;

PRÉOCCUPÉ de constater que l'engagement en faveur de la gestion responsable des aires protégées se concentre habituellement sur une poignée de parties prenantes et de secteurs,

ce qui restreint le champ des options et des actions possibles pour lutter efficacement contre les multiples menaces auxquelles elles sont confrontées à une échelle suffisamment importante pour renverser les tendances négatives ; et

CONSCIENT que l'intérêt que présentent les aires protégées pour l'ensemble de la société sera fortement accru et renforcé si des mesures adaptées sont prises pour amener le public à mieux connaître et apprécier la valeur et les avantages des aires protégées et la façon dont les activités humaines minent leur capacité à procurer ces avantages à court et long termes ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. APPELLE les constituants de l'UICN à promouvoir les aires protégées en tant que solutions naturelles à toute une série de défis relatifs à l'environnement et aux moyens de subsistance et à collaborer avec des partenaires et acteurs à la planification, la mise en place et la gestion d'aires protégées et à tous les autres aspects de l'aménagement des paysages.
2. APPELLE les dirigeants des aires protégées du monde entier à prendre l'engagement nouveau et renforcé de connecter l'homme à la nature et de collaborer activement avec un éventail de partenaires et de parties prenantes, y compris des initiatives volontaires de certification, afin d'inspirer une prise de conscience, un appui, un engagement et une participation généralisés pour les actions de conservation à tous les niveaux.
3. DEMANDE à la Directrice générale de travailler en collaboration étroite avec les Commissions de l'UICN et en particulier la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et tous les programmes thématiques mondiaux, ainsi que les organisations œuvrant pour les aires protégées marines et terrestres et une gamme complète de partenaires et de parties prenantes, parmi lesquels les organisations qui s'occupent de la gestion durable des forêts (par. ex. le Forest Stewardship Council) pour établir des lignes directrices, des cibles et des résultats clairs et mesurables en vue de connecter l'homme et la nature.
4. APPELLE la Directrice générale à aider les gouvernements et la communauté des ONG à accomplir les objectifs internationaux relatifs à l'alimentation, l'eau et la santé au moyen de meilleures pratiques capables d'assurer la protection à long terme des écosystèmes naturels et de réduire au minimum les incidences sur les aires protégées.
5. DEMANDE à la Directrice générale et aux Présidents de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et d'autres Commissions compétentes de l'UICN de travailler en étroite collaboration avec les organisations œuvrant en faveur d'une production alimentaire durable (FAO, FIDA), de la conservation de l'eau (ONU-Eau), de la santé (OMS), de l'industrialisation (ONUDI), du développement durable (Banque mondiale, FMI), entre autres, dans l'objectif :
  - a. d'élaborer un cadre global permettant de faire mieux connaître et apprécier : le rôle déterminant que jouent les aires protégées dans la réalisation des objectifs de ces organisations ; les menaces que font peser ces secteurs et d'autres sur la gestion efficace des aires protégées ; les conséquences de ces menaces sur la capacité des organisations à s'acquitter de leur mission et les actions nécessaires pour lutter contre ces menaces aux niveaux appropriés ;
  - b. d'inciter les parties prenantes dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions respectives à souligner le rôle essentiel des aires protégées dans la

fourniture de services écosystémiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs spécifiques ;

- c. de nouer des liens et des rapports avec les parties prenantes dont les secteurs ont une incidence négative sur la biodiversité et les aires protégées, recenser les obstacles qui les empêchent d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et coopérer avec elles pour élaborer des mécanismes appropriés permettant de lever ces obstacles ;
- d. de créer des outils et des procédés pour aider ces organisations et leurs partenaires – y compris dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la santé et de l'industrie – à améliorer la capacité des aires protégées à fournir des biens et services écosystémiques dans leur propre intérêt et pour le bien de la société ;
- e. d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités et des mécanismes de financement afin d'élargir et de renforcer durablement les relations entre la société et la nature et de défendre les aires protégées en tant que solutions naturelles à de nombreux défis relatifs à l'environnement et au bien-être de l'homme ; et
- f. d'établir des mécanismes permettant de rehausser l'efficacité de la mise en œuvre des partenariats, de maximiser les possibilités de mobiliser des ressources et de mettre en commun les enseignements retenus, les meilleures pratiques et les outils.